

Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ 

Novembre 2017

L'utilisation des mécanismes de surveillance en CHSLD : ne pas camoufler les véritables problèmes

Le 11 octobre 2017, la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation et le ministre de la Santé et des Services sociaux ont publié un projet de règlement portant sur les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). L'AREQ a déposé des [commentaires](#) à propos de ce projet de règlement susceptible d'avoir des impacts importants sur les conditions de vie des personnes âgées.

Oui aux caméras, mais dans le respect de l'usager

Nous y avons, notamment, exprimé notre accord avec l'objectif poursuivi qui consiste à encadrer « l'installation d'un mécanisme de surveillance [...] aux fins d'assurer la sécurité de l'usager ou celle de ses biens ou de s'assurer de la qualité des soins et des services qui lui sont offerts, notamment afin de repérer un cas de maltraitance envers l'usager ». La sécurité des usagers et la qualité des soins qui leur sont dispensés ne peuvent faire l'objet d'aucun compromis. L'utilisation de moyens de surveillance à cette fin nous apparaît acceptable.

Toutefois, nous avons déploré que les usagers en viennent à devoir utiliser ce type de moyen pour s'assurer d'obtenir les soins et les services qui font partie intégrante de la mission des CHSLD. Pour l'AREQ, ce sont les conditions de vie conséquentes aux restrictions budgétaires successives, aux multiples réorganisations et au manque de personnel dans les CHSLD qui amènent les usagers à recourir à ce moyen ultime pour se protéger. Il importe donc de s'attaquer à la source du problème et d'assurer les ressources nécessaires aux CHSLD.

Dans ce numéro

Caméras dans les CHSLD	1
Bonification du RRQ	2
Votre régime d'assurance collective en un coup d'œil	3
Nos comités à pied d'œuvre	3
Journée internationale des hommes 2017	4
Conférence sur les changements climatiques	5
Journées d'action contre la violence faite aux femmes	6

CONVICTION

ENGAGEMENT

COHÉSION

L'AREQ salue l'intention du gouvernement de vouloir bonifier le RRQ

Le ministre des Finances, Carlos Leitão, a déposé un projet de loi visant à bonifier le Régime des rentes du Québec (RRQ). Ainsi, les travailleurs québécois cotiseront davantage pour obtenir des rentes plus élevées à la retraite.

Cette mesure est très intéressante pour les futures personnes retraitées. D'ailleurs, l'AREQ a salué la décision du gouvernement par voie de [communiqué](#).

« Le revenu des personnes âgées est souvent la source d'une qualité de vie plus adéquate en termes de logement, d'alimentation, de transport et même d'activités sociales. Nous sommes donc soulagés de savoir que les retraités du Québec ne recevront pas moins que ceux du reste du Canada », a souligné Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Viser une retraite décente pour tous

En effet, il est intéressant de constater que la bonification de la rente à la hauteur de celle prévue dans le reste du Canada avec le Régime de pensions du Canada (RPC) se rapproche de l'objectif, soit de contribuer à une retraite décente pour tous.

« Pour l'AREQ, il est primordial de s'efforcer d'assurer une retraite digne à celles et ceux qui ont bâti le Québec. Il reste encore beaucoup à faire pour y arriver, mais notre association sera de toutes les tribunes pour défendre les droits des personnes âgées », a ajouté Claire Bélanger 1^{re} vice-présidente et responsable du dossier retraite.

Enfin, l'AREQ prendra le temps d'étudier sérieusement le projet de loi n° 149 et fera part de ses commentaires et de ses recommandations.



L'AREQ sur la place publique (communiqués)

2 novembre

Projet de loi n° 149 sur la bonification du RRQ : un pas dans la bonne direction

Vous pouvez lire tous les communiqués diffusés par l'AREQ à areq.lacsq.org.



Le dépliant *Votre régime d'assurance collective en un coup d'œil* bientôt disponible

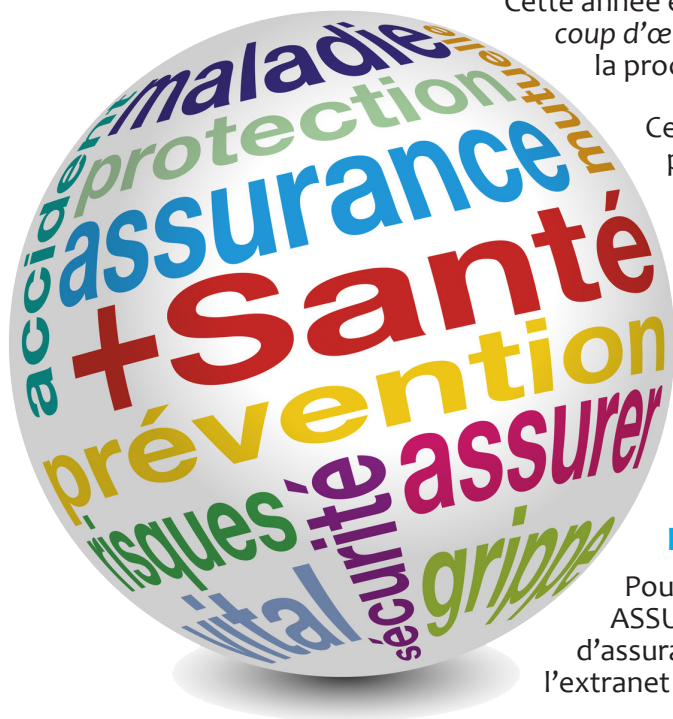
Cette année encore, le dépliant *Votre régime d'assurance collective en un coup d'œil* sera distribué à tous les membres dans les pages centrales de la prochaine édition du magazine *Quoi de neuf*.

Ce dépliant résume les garanties comprises dans le régime et propose une mise à jour des primes en assurance maladie et en assurance vie en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Il est important de rappeler que pour être admissibles à un remboursement, les frais engagés pour des traitements, soins ou fournitures nécessaires à un traitement médical doivent être conformes aux normes raisonnables de la pratique courante des professions de la santé impliquées. Il est donc fortement conseillé de communiquer avec l'assureur avant d'engager des sommes importantes afin d'éviter de mauvaises surprises.

Brochure ASSUREQ

Pour une information complète sur les modalités du contrat ASSUREQ, vous pouvez également consulter la brochure d'assurance qui est disponible sur le [site Accès| assurés](#) ou dans l'extranet du [site Web de l'AREQ](#).

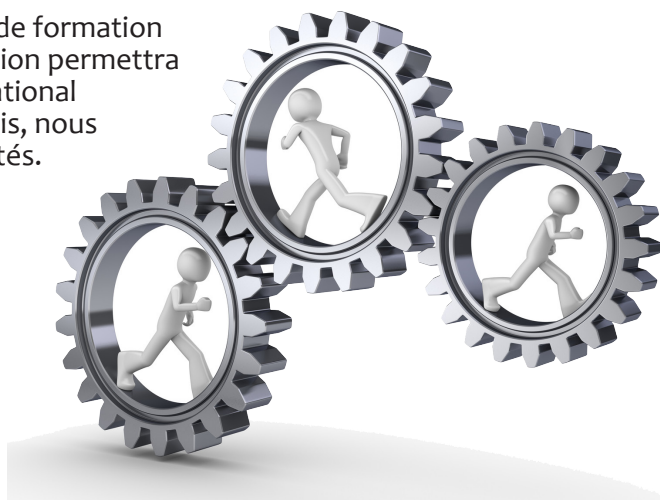


Nos comités à pied d'œuvre

Les membres des comités nationaux ont été officiellement nommés. Nous saluons d'ailleurs les nouvelles personnes impliquées dans chacun des comités ainsi que ceux et celles qui ont conservé leur poste.

Ainsi, nous profitons de l'occasion pour organiser une journée de formation des membres des comités consultatifs nationaux. Cette formation permettra notamment aux participants de s'approprier le Plan d'action national 2017-2020 de l'AREQ adopté lors du dernier conseil national. Puis, nous présenterons clairement le rôle et le fonctionnement des comités. Une simulation est d'ailleurs prévue afin de bien outiller les membres.

Enfin, les comités se remettront en action avec des objectifs clairs et pertinents soutenus par des bénévoles dévoués qui se préoccupent des enjeux concernant les personnes âgées du Québec.





Le 19 novembre 2017 se tiendra une nouvelle édition de la [Journée internationale des hommes](#)!

L'AREQ, fidèle à la tradition, présente encore une fois cette année une affiche promotionnelle. Cette année, le thème choisi est « Partenaires pour l'avenir ». Avec ce thème, l'AREQ souhaite rappeler que les hommes âgés sont toujours en action et ont toujours des projets qu'ils souhaitent partager avec les autres générations.

Les responsables régionaux de la condition des hommes ont été invités à partager l'affiche dans leur réseau et à l'afficher dans différents lieux publics. Voici d'autres suggestions d'activités à réaliser afin de souligner la Journée internationale des hommes :

- ♂ Offrir des remerciements à un homme qui vous inspire.
- ♂ Feuilletter un album de photos de famille avec vos petits-enfants.
- ♂ Raconter à vos petits-enfants « comment c'était dans votre temps ».
- ♂ Féliciter un adolescent pour ses exploits.
- ♂ Jouer ou sortir avec vos petits-enfants.
- ♂ Dîner en tête à tête avec votre fils.
- ♂ Avoir une pensée particulière pour les hommes qui vous ont inspirés et qui sont décédés.

Activités prévues en novembre

7 novembre
Formation sur les assurances (Estrie)

10-11 novembre
Session de préparation à la retraite (Québec)

14 novembre
Comité national de la retraite

15 novembre
Formation des membres des comités nationaux

29-30 novembre
Conseil exécutif





Conférence de Bonn sur les changements climatiques

C'est du 6 au 17 novembre 2017 que se tient la 23^e Conférence des Parties sur les changements climatiques, à Bonn, en Allemagne.

Deux ans après l'accord historique de Paris, cette nouvelle conférence est présidée par les îles Fidji, l'un des pays les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques. [Selon les Nations Unies](#), ce petit pays pourrait voir 1,7 million de ses habitants devenir des réfugiés climatiques d'ici 2050, alors que [2017 s'annonce être une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées sur la planète](#).

L'objectif de cette conférence annuelle sur les changements climatiques est « [d'inciter les États](#) à graver un échelon supplémentaire dans leur ambition de lutter contre le réchauffement climatique ». En effet, de [récents rapports](#) ont démontré que les engagements actuels des différents États membres de l'accord de Paris ne permettront pas de limiter le réchauffement en deçà de 3°C d'ici 2100. Cet échec mènerait, [selon les experts](#), à des bouleversements climatiques majeurs.

Les États-Unis à contre-courant

Souhaitons que cette nouvelle conférence motive les États membres à augmenter significativement leur contribution à la lutte aux changements climatiques, d'autant plus que les États-Unis ont annoncé leur intention de quitter l'Accord de Paris. Bien que l'administration américaine ait [récemment reconnu](#) la réalité du changement climatique, [le Président Trump](#) a annoncé qu'il comptait faire la promotion, à la Conférence, des énergies fossiles telles que le charbon et le gaz naturel.

Pour ce qui est du Canada, rappelons que le gouvernement actuel a conservé la cible de réduction de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2005, cible qui avait été fixée par le gouvernement précédent.

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter l'article du [Journal de Montréal](#).

Journées d'action contre la violence faite aux femmes

Depuis 1981, du 25 novembre au 10 décembre, des hommes et des femmes de partout à travers le monde unissent leur voix pour dénoncer les actes de violence dont sont victimes les femmes. Ces deux dates ont été retenues afin de lier, de façon symbolique, la violence faite aux femmes et les droits humains.

Au Québec, nous avons choisi de souligner particulièrement les douze journées qui se trouvent entre le 25 novembre et le 6 décembre.

25 novembre

En 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies proclamait le 25 novembre [Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes](#) et invitait les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à tenir des activités pour sensibiliser l'opinion publique. Cette date a été choisie pour honorer la mémoire de trois femmes de la République Dominicaine, les sœurs Mirabal, ferventes militantes pour la liberté, brutalement assassinées en 1960 sur les ordres du chef de l'État, Rafael Leonidas Trujillo.



6 décembre

[La Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes](#) a été instituée par le Parlement du Canada en 1991 à la suite du drame survenu à l'École polytechnique de Montréal, où 14 jeunes femmes ont été assassinées le 6 décembre 1989. Simplement parce qu'elles étaient des femmes.

La Journée nationale permet non seulement de se recueillir un instant et de se rappeler ce triste événement, mais elle offre aussi la possibilité de se questionner sur le problème de la violence faite aux femmes et aux jeunes filles. D'où la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour la prévenir et l'éliminer.

Source : [Secrétariat à la condition féminine](#)

Pour nous joindre

Rédaction et coordination
[Samuel Labrecque](#)

Conception et réalisation
[Martine Faguy](#)

Participation
Tommy Bureau-Boulé
Johanne Freire
Ginette Plamondon

Relecture
Martine Faguy
Nancy Miller

